



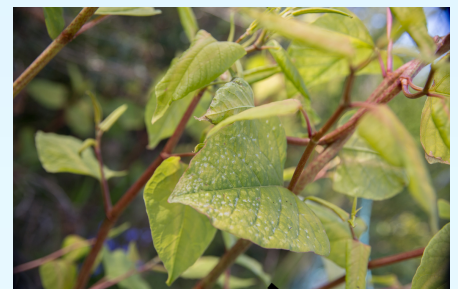
19 juillet 2023

INFOLETTRE

LES INVASIONS BARBARES

LES ESPÈCES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EAEE)

Comme association de protection, nous nous intéressons aux EAEE dont il faut contrôler la prolifération dans le GLSF. Le MYRIOPHYLLE À ÉPIS en est une qui requiert toute notre vigilance. Toutefois il n'est pas le seul indésirable du lac, il y a d'autres intrus qu'il serait pertinent de connaître. Cliquez sur le lien.



14 ESPÈCES
ENVAHISSANTES

Revenons au myriophylle à épis qui s'est implanté, depuis deux ans, dans une baie, près de l'île du Détroit. Des bouées délimitent la zone de navigation interdite.



FICHE
D'IDENTIFICATION

Nous avons observé cette année que la superficie de l'herbier est supérieure à celle de l'an passé, parce que des riverains ont navigué dans la zone infestée pour prendre le large. «Un petit fragment de tige peut prendre racine et former un nouveau plant. La pratique d'activités dans les herbiers par les usagers des plans d'eau peut aussi contribuer à la fragmentation des tiges. Le courant, les embarcations, les remorques et tout autre matériel peuvent transporter les fragments de tiges vers de nouveaux secteurs et de nouveaux plans d'eau.» (1)

Impacts du myriophylle à épis.

«-Il contribue donc à appauvrir la diversité végétale des plans d'eau.

- Les herbiers très denses de myriophylle à épis constituent une nuisance pour la navigation lorsque les tiges parviennent à la surface.

-Nager dans un herbier est une expérience fort peu agréable.»

- On a démontré, dans quelques régions de villégiature américaines, que le myriophylle à épis peut influencer à la baisse la valeur des propriétés riveraines lorsqu'il est particulièrement abondant dans un lac.» (1)

L'entreprise RAPPEL (Coopérative de solidarité en protection de l'eau) a préparé, à notre demande, deux propositions pour lutter contre le EAEE. Nous les avons transmises aux maires et mairesses des 5 municipalités riveraines du GLSF.

Une première recommandation, pour contrôler un herbier de myriophylle par l'arrachage et la pose de toiles, se chiffre à près de 17 000\$. A titre de comparaison, un total de 98 herbiers a été recensé au lac Aylmer et le coût pour contrôler l'expansion des herbiers est estimé à 600 000\$.

La deuxième a trait à *«une obligation de lavage pour toutes les embarcations en visite au GLSF, le contrôle des accès au lac et l'implantation de stations de lavage à des endroits stratégiques.»* On parle ici d'un projet de 400 000 à 500 000 \$.

(1) Citations provenant du document suivant: «Prévention et lutte contre le myriophylle à épis Guide d'accompagnement - 2023 Gouvernement du Québec.

Ces projets exigent une entente entre les municipalités sur le partage des coûts et des dépenses. Ces décisions se prendront au début de septembre.